

# NUMÉROS INAMI ET QUOTA

ATTESTATIONS UNIVERSITAIRES POUR LES  
ÉTUDIANTS DIPLÔMÉS EN MÉDECINE

VENDREDI 28 AVRIL • BRUXELLES

# ATTESTATIONS

- **Un système stable à long terme**
- **Tous les étudiants en médecine qui obtiendront leur diplôme en 2017 recevront une attestation**
  - Peuvent débiter leur stage/spécialisation
- **Tous les étudiants en médecine qui obtiendront leur diplôme en 2018-'19-'20 recevront une attestation**
  - Condition : les filtres sont efficaces dans les deux communautés

# QUOTA – NOMBRE D'ÉTUDIANTS DIPLÔMÉS

## 2023

- Suit l'avis de la Commission de planification s'agissant de la répartition entre communautés
- Quota 2023 – nombre d'étudiants qui obtiendront leur diplôme en 2023 :
  - 1445 : 215 de plus qu'en 2020
    - *NL: 838*
    - *FR: 607*

# QUOTA – NOMBRE D'ÉTUDIANTS DIPLÔMÉS

**2024**

- **Une loi détermine la formule de répartition en fonction de la population**
- **Quota 2024 – nombre d'étudiants qui obtiendront leur diplôme en 2024:**
  - Commission de planification : un quota global pour l'ensemble du pays
  - Répartition entre les communautés : calcul par la Cour des Comptes en fonction de la population.

# CORRECTION OU LISSAGE

**A partir de 2024 :**

- **Lissage négatif de 1531 médecins F surnuméraires du passé.**
- **Jusqu'à résorption de l'écart.**
- **Seuil minimum d'étudiants promus chaque année par communauté : 505**
- **Lissage positif également possible. Modalités encore à déterminer.**

# MÉCANISME DE CONTRÔLE

- Veille à ce que les communautés respectent le quota
- Les compétences des communautés demeurent garanties

# NUMÉROS INAMI ET QUOTA

ATTESTATIONS UNIVERSITAIRES POUR LES  
ÉTUDIANTS DIPLÔMÉS EN MÉDECINE

VENDREDI 28 AVRIL • BRUXELLES